

## **CONTRÔLE DES POIDS ET MESURES**

Depuis 2002, tous les véhicules neufs livrés en Suisse sont équipés d'un système de diagnostic embarqué (système OBD). Pour cette raison, la périodicité de vérification des analyseurs de gaz d'échappement sera modifiée (rythme bisannuel) ou supprimée. Dans l'attente d'une prise de position claire de l'Institut national de métrologie (METAS) à ce sujet, il a été décidé de ne pas vérifier les appareils antipollution en 2013, permettant ainsi de mettre la priorité sur les instruments de pesage.

Les objectifs fixés par METAS pour l'année 2013, à savoir la vérification des compteurs de camions pour la livraison et la réception de liquides autres que l'eau et les statistiques sur les marchandises des importateurs de pays tiers ont tous été atteints.

De nouvelles stations d'essence avec compensation de température ont été installées dans le canton. La périodicité de vérification est fixée à une année pour ce nouveau type de colonnes, et à deux ans pour les anciens modèles. Il en va de même pour les balances pondérales, installées principalement dans les grandes entreprises. Une formation pour l'application de ces nouvelles procédures de vérification a été suivie, et le matériel spécifique a été acquis.

Le pont-bascule exploité par la Police cantonale au centre de la Blécherette a connu plusieurs pannes successives, et le matériel nécessaire à sa réparation n'est plus disponible. Des offres ont été demandées pour remettre à neuf l'installation.

La réduction temporaire d'effectifs pour cause de maladie a conduit à effectuer des travaux sur appel, notamment pour plusieurs services de l'Etat dont la pharmacienne cantonale et les inspecteurs des denrées alimentaires. Les délais pour la vérification des instruments de mesures fixés par ces instances, tout comme les contrôles requis par les entreprises soumises à des audits de qualité ISO ont fortement modifié l'organisation du travail des experts des poids et mesures.